



Conseil de
l'Union européenne

185963/EU XXVII.GP
Eingelangt am 23/05/24

Bruxelles, le 23 mai 2024
(OR. en)

10142/24

ESPACE 52

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 23 mai 2024

Destinataire: délégations

Nº doc. préc.: 9318/24

Objet: Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace
- Conclusions du Conseil (approuvées le 23 mai 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace", approuvées par le Conseil lors de sa 4026^e session tenue le 23 mai 2024.

Conclusions du Conseil intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- A. la convention portant création d'une Agence spatiale européenne de 1975;
- B. l'accord-cadre entre la Communauté européenne, à laquelle a succédé l'Union européenne, et l'Agence spatiale européenne, qui est entré en vigueur en 2004 et qui fête ses vingt ans cette année;
- C. l'accord entre l'Agence spatiale européenne et l'Union européenne sur la sécurité et l'échange des informations classifiées, qui est entré en vigueur en 2008;
- D. le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui est entré en vigueur en 2009;

I. Contribution de l'espace à la compétitivité européenne et aux défis sociétaux

1. MET L'ACCENT sur la transformation du secteur spatial à l'échelle mondiale ainsi que sur le rôle sans précédent que l'espace joue pour ce qui est de déterminer la prospérité, la compétitivité, la sûreté, la sécurité et l'autonomie décisionnelle de l'Europe; PREND ACTE de la solidité du secteur spatial européen et de son excellence dans les domaines des technologies, des sciences, de la recherche, des compétences, des services et des applications spatiales, ainsi que de son industrie spatiale forte et diversifiée; SOULIGNE que les programmes spatiaux européens sont importants pour les politiques et les actions stratégiques, ainsi que pour rendre l'Europe et son industrie spatiale plus résilientes et compétitives; RAPPELLE que ces programmes devraient continuer à profiter à tous les États membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) et de l'Union européenne (UE) et offrir un accès inclusif à leurs différentes phases, conformément à leurs règles respectives et dans le plein respect de leurs cadres institutionnels et de leurs cadres opérationnels;
2. SOULIGNE que les capacités spatiales au niveau de l'UE, de l'ESA et des États membres jouent un rôle clé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des actions stratégiques aux fins de la coopération internationale, des avantages socio-économiques et d'une Europe plus compétitive et résiliente, notamment, mais pas exclusivement:
 - a. grâce aux services spatiaux qui permettent à l'industrie d'être à la pointe des évolutions technologiques, renforçant ainsi la compétitivité de l'Europe dans les différents secteurs;
 - b. grâce à la capacité unique de l'espace à soutenir l'action pour le climat, la protection de l'environnement et la transition écologique, y compris grâce aux contributions approfondies des services et applications Copernicus, qui agissent comme catalyseurs pour le pacte vert pour l'Europe, et à la prise en compte de l'accélérateur "L'Espace pour un avenir vert";

- c. en soutenant l'influence et le leadership de l'Europe dans les négociations internationales sur l'environnement et le climat;
 - d. grâce à la contribution apportée par les données et services spatiaux pour ce qui est d'aider l'industrie spatiale en particulier à réduire son empreinte environnementale au moyen de la surveillance des émissions et de la gestion des ressources naturelles;
 - e. grâce au rôle de l'espace s'agissant de favoriser la pleine exploitation du potentiel de la transition numérique, d'accroître la connectivité mondiale et de réduire la fracture numérique, en permettant aux entreprises de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité grâce à des solutions numériques spatiales;
 - f. grâce à une intégration plus poussée entre les transitions écologique et numérique afin de tirer parti des technologies les plus récentes pour comprendre les incidences climatiques actuelles et futures, notamment en assurant la transparence en cas de crises et de catastrophes, ainsi qu'en apportant de nouvelles réponses à ces défis et en contribuant à protéger les vies et les moyens de subsistance au moyen des systèmes spatiaux;
 - g. grâce au pouvoir de transformation de la découverte scientifique, auquel l'espace contribue, ainsi qu'à l'importance de la science et de la technologie pour ce qui est de contribuer à créer une société fondée sur la connaissance;
3. SOULIGNE que l'espace contribue à la croissance économique et à la prospérité globales de l'Europe et que le secteur spatial européen possède un grand potentiel commercial et d'innovation, avec un niveau d'engagement privé croissant mais encore limité; SE FÉLICITE donc du potentiel de croissance et de diversification du nouvel espace européen, y compris des acteurs spatiaux émergents, ainsi que du secteur spatial traditionnel, les systèmes, applications, services et données spatiaux constituant de plus en plus des éléments essentiels sur un marché multisectoriel; et MET L'ACCENT sur les avantages pour l'Europe d'une position de havre pour le développement compétitif et durable des entreprises spatiales; SOULIGNE également le rôle de l'ESA, de l'Union européenne, y compris de la Commission et de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial, ainsi que des États membres, pour ce qui est d'encourager la mise en place d'un écosystème spatial européen solide;

4. INSISTE sur le fait qu'il conviendrait d'exploiter le potentiel inexploité du secteur spatial pour ce qui est de stimuler l'économie et la compétitivité de l'Europe, en gardant à l'esprit les initiatives et programmes nationaux, et dans le contexte d'une commercialisation mondiale rapide et d'une concurrence mondiale croissante dans le secteur spatial; et SOULIGNE que les solutions spatiales doivent donc être encore mieux intégrées dans les secteurs non spatiaux, et inversement;

II. Renforcer la compétitivité du secteur spatial européen

5. SOULIGNE que l'évolution des besoins des utilisateurs des secteurs non spatiaux et des marchés commerciaux est un moteur essentiel du secteur spatial européen; INSISTE sur la nécessité d'améliorer l'adoption des données et services spatiaux par les utilisateurs en continuant à sensibiliser les utilisateurs potentiels dans différents secteurs aux avantages de données et services spatiaux exploitables et axés sur les utilisateurs pour ce qui est de faire progresser la compétitivité dans les différents secteurs et à encourager le dialogue entre eux à ce sujet, et de continuer de générer des données spatiales toujours plus accessibles, utilisables et exploitables qui soient pertinentes pour les groupes d'utilisateurs établis, nouveaux et potentiels, et d'encourager leur adoption;
6. SOULIGNE qu'un secteur spatial européen compétitif doit continuer à s'assurer des investissements et des capacités spatiaux publics et privés, ainsi que garantir la préparation, y compris la capacité technique et financière, du secteur privé à la prise de risques; SE FÉLICITE que l'augmentation des acquisitions de services favorise le transfert de responsabilité et d'autorité pour la conception et la mise en œuvre des missions à des entreprises privées, le cas échéant;
7. MET L'ACCENT sur les avantages potentiels, pour les opérateurs et les prestataires de services et d'applications, de systèmes de passation de marchés axés sur des grands clients et d'une demande agrégée; et SOULIGNE l'importance de procédures de passation de marchés publics ouvertes, équitables et transparentes qui soutiennent le développement d'une industrie spatiale européenne diversifiée et innovante;

8. RECONNAÎT que la prise de risques et le partage des risques sont essentiels pour rendre le secteur spatial européen plus compétitif; et SOULIGNE qu'il est nécessaire d'adopter une approche sur mesure en ce qui concerne les risques et les exigences, propice aux gains d'efficacité et à la rentabilité dans ce secteur;
9. MET L'ACCENT sur les dispositifs innovants aux niveaux national et européen, tels que Cassini et l'ESA Investor Network (réseau d'investisseurs de l'ESA), pour soutenir les modèles de cofinancement associés à des efforts combinés visant à améliorer l'accès au financement pour tous les acteurs européens, en particulier les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises, y compris en encourageant le financement fondé sur des actifs; et INVITE le secteur privé à mobiliser des investissements dans l'industrie spatiale européenne, à soutenir l'innovation disruptive et à faire progresser la maturité technologique; SOULIGNE le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'espace et leur contribution à l'innovation et à la compétitivité du secteur spatial européen; et RECONNAÎT que le succès à long terme de l'Europe dépend de l'exploitation du potentiel d'innovation des entreprises de toutes tailles dans l'ensemble des États membres de l'ESA et de l'UE;
10. RECONNAÎT que la stabilité et la prévisibilité de l'environnement des entreprises spatiales encourageront davantage d'investissements privés; FAIT OBSERVER que les pouvoirs publics peuvent soutenir le développement de nouveaux débouchés commerciaux dans l'espace;
11. SOULIGNE l'importance et l'effet multiplicateur des dépenses consacrées à la recherche et au développement dans le domaine spatial ainsi que leurs retombées positives en matière de technologies spatiales sur l'économie européenne au sens large; RELÈVE la nécessité d'accroître l'attractivité du secteur spatial afin d'attirer et de retenir les talents et une main-d'œuvre qualifiée, en s'appuyant sur l'excellence des compétences et des talents en Europe; SOULIGNE la nécessité d'intensifier les efforts de perfectionnement et de reconversion professionnels;

12. RECONNAÎT la nécessité d'aider les décideurs et les entreprises à traiter les données spatiales avec davantage de rapidité et d'exactitude, en faisant des informations spatiales des informations exploitables; et SOULIGNE qu'il importe que les pouvoirs publics disposent d'un accès adéquat aux données et aux capacités nécessaires pour mettre en œuvre des politiques et permettre la fourniture de services liés à l'espace avec le niveau requis d'indépendance, de fiabilité et d'efficacité économique; NOTE en outre la nécessité d'une gestion et d'une protection efficaces des données spatiales, soutenues par un engagement en faveur de la sécurité des données;

III. L'espace comme pilier de l'action européenne à l'échelle mondiale

13. EST CONVAINCU que l'ESA, l'UE et leurs États membres respectifs doivent s'efforcer, le cas échéant en consultation avec le secteur privé, de mettre en place des règles et des bonnes pratiques mondiales progressives dans le domaine spatial, afin de rendre possible un impact européen et une position forte sur les questions de gouvernance de l'espace à l'échelle mondiale, y compris pour ce qui est de créer un environnement spatial durable; RECONNAÎT le rôle central des normes pour ce qui est de soutenir les objectifs stratégiques s'agissant des objectifs de maintien des échanges commerciaux, de l'innovation et de la croissance économique;
14. SOULIGNE que le secteur spatial, qui bénéficie de la collaboration étroite entre l'ESA, l'UE et leurs États membres respectifs, renforce la place de l'économie européenne sur la scène mondiale et constitue un pilier de l'autonomie stratégique européenne au sein d'une économie ouverte; ATTEND AVEC INTÉRÊT une expansion accrue du secteur spatial européen vers des débouchés commerciaux dans le monde entier, notamment grâce à une collaboration accrue au niveau mondial et à des partenariats de confiance;

15. MET EN AVANT l'importance des systèmes spatiaux opérationnels pour la protection et la sécurité d'exploitation des infrastructures européennes et nationales critiques, telles que les systèmes énergétiques et les réseaux électriques, y compris la surveillance mondiale de la météorologie spatiale et la coordination des mesures de prévention; ESTIME qu'il est urgent de renforcer l'autonomie européenne en matière de sécurité, de sûreté et de résilience dans l'espace et par l'intermédiaire de celui-ci; et SOULIGNE qu'il importe de continuer à travailler ensemble, dans le respect des compétences respectives de l'UE, de l'ESA et de leurs États membres, afin de sécuriser les technologies, les capacités et les chaînes d'approvisionnement critiques, de manière ciblée et équilibrée, et de définir des priorités claires, et d'ainsi renforcer la compétitivité de l'Europe;
16. MET EN EXERGUE, sur la base de l'accord-cadre UE-ASE et en étroite consultation avec tous les États membres, l'importance de renforcer le partenariat stratégique entre l'ESA et l'UE dans ses différentes formes de coopération en vue de favoriser une économie spatiale européenne compétitive à l'échelle mondiale sur un marché international hautement complexe, y compris de tirer parti du Conseil espace afin d'atteindre ces objectifs et de renforcer la coordination en vue de l'élaboration de la politique spatiale européenne globale.